

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Création d'un service de médecine préventive Aux dimensions de la Métropole

Depuis 2013, le service de médecine du travail d'Orléans Métropole, opère une réorganisation en profondeur de son fonctionnement et redéfinit tant son périmètre d'action que ses missions.

Sous la direction du Docteur Serreau, il mute progressivement en véritable service de médecine préventive, luttant contre les addictions, contre l'obésité par la diététique, contre les risques psychosociaux et les cancers, par la prescription de sport et enfin, travaillant à la recherche clinique sur l'analyse des troubles du sommeil.

Depuis fin 2013 et jusqu'à fin 2018, **une équipe pluridisciplinaire de santé au travail et de médecine préventive se constitue** dans le cadre d'une mutualisation plus générale des services, au sein de la métropole.

Puis, à partir de décembre 2018 et jusqu'à fin 2023, le service entrera dans une phase de consolidation à l'occasion de laquelle il envisage la réalisation de **partenariats avec des start-up locales pour mener ses recherches cliniques** sur la prévention des accidents en milieu professionnel.

Ce projet positionnera le médecin comme conseiller de l'employeur dans l'amélioration des conditions de travail au sein de l'entreprise. Par ailleurs, accompagné d'un ergonome, il contrôlera l'adaptation des postes, des techniques et des rythmes à la santé physique et mentale des agents, afin de préserver le maintien dans l'emploi. Il en va de même concernant la protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances, des risques d'accidents du travail, d'exposition à des agents chimiques dangereux et la mise en place ou la modification de l'organisation du travail de nuit.

Enfin, le médecin interviendra également autour des questions d'hygiène dans les établissements et les services de restauration, en faisant de la sensibilisation aux questions sanitaires et en conseillant les services lors de constructions ou d'aménagements nouveaux.

Une nouvelle organisation adaptée au projet

Le service de médecine préventive procède :

- classiquement à l'examen médical périodique des agents (tous les 2 ans)
- à une surveillance médicale particulière (au moins 1 fois par an) pour les agents nécessitant une Surveillance Médico-Professionnelle (SMP)

Il accompagne non seulement les agents de la Ville d'Orléans, mais également ceux d'autres communes ayant choisi de mutualiser leurs services de médecine au travail, ainsi que ceux d'Orléans Métropole.

Evolution du service de médecine préventive entre 2016 et 2018 :

Dates	Communes	Nombre d'agents suivis	Effectifs du service
01.01.2016	5 communes + Orléans Métropole	4 546 dont 753 en SMP	1 chef de service – médecin à 100% 1 médecin adjoint à 40 % 2 infirmière à 60% et à 65 % 1 assistant administratif à 100%
01.01.2018	12 communes + Orléans Métropole	5 295 dont 870 en SMP	1 chef de service – médecin à 100% , 1 médecin adjoint à 30% 3 infirmières à 90%, à 60% et à 65 % 2 secrétaire administrative à 100% et à 30% 1 assistant administratif à 100%